

Liste des pièces pour l'aide à l'immobilier d'entreprise

Phase 1 | Pièces à joindre au dossier de demande

POUR TOUS LES PROJETS

- ☐ Formulaire de demande d'aide à l'investissement pour les jeunes entreprises innovantes de Le Mans Métropole, dûment rempli
- ☐ Lettre de demande d'aide à l'investissement pour les jeunes entreprises innovantes, adressée au Président de Le Mans Métropole

DOCUMENTS RELATIFS À L'ENTREPRISE

- ☐ Extrait Kbis de moins de 3 mois
- ☐ Copie des pièces d'identité en cours de validité de l'ensemble des associés
- ☐ Statuts de la société datés et signés
- ☐ 2 dernières liasses fiscales certifiées conformes par l'expert-comptable ou attestation bancaire certifiant la libération du capital social pour jeunes sociétés
- ☐ Compte de résultat prévisionnel à 3 ans signé par l'expert-comptable
- ☐ Organigramme juridique de la société en cas de lien à un groupe de sociétés certifié conforme
- ☐ Cotation Banque de France
- ☐ Attestation de l'entreprise de moins de 2 mois prouvant qu'elle est à jour de ses cotisations sociales et fiscales
- ☐ Justificatif de la répartition du chiffre d'affaires réalisé auprès des professionnels ou des particuliers signé par l'expert-comptable
- ☐ Avis SIRENE / INSEE de moins de 3 mois
- ☐ RIB

Pour la bonne compréhension du dossier, Le Mans Métropole se réserve le droit de demander des éléments complémentaires.

EN CAS DE MAITRISE D'OUVRAGE INDIRECTE, LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS À L'ENTREPRISE (SAS OU SCI) PORTEUSE DU PROJET IMMOBILIER :

- ☐ Devis des équipements, indiquant le prix HT
- ☐ Extrait Kbis (moins de 3 mois)
- ☐ Statuts de la société datés et signés
- ☐ 2 dernières liasses fiscales certifiées conformes par l'expert-comptable OU attestation bancaire certifiant la libération du capital social pour les jeunes sociétés (société exploitante et société porteuse)
- ☐ RIB

LES DOCUMENTS SUIVANTS RELATIFS AU PROJET IMMOBILIER

- ☐ Le plan de situation, le plan masse et les plans des travaux projetés
- ☐ Les devis estimatifs des travaux projetés au nom de la société porteuse du projet immobilier
- ☐ Compromis / acte de vente daté et signé (pour les projets d'acquisition) ou attestation notariée
- ☐ Note explicative détaillée de la maîtrise d'œuvre indiquant les solutions privilégiées pour réduire la consommation foncière du projet et valant engagement.
- ☐ Le pouvoir ou la délibération autorisant la personne habilitée à signer la convention
- ☐ En cas d'occupation par une autre entreprise du même bâtiment : type de contrat d'occupation, surface louée, loyer, nature de l'activité
- ☐ Copie du compromis de vente
- ☐ Extrait cadastral
- ☐ Planning prévisionnel du projet
- ☐ DPE

Contact :

Direction Attractivité | LE MANS METROPOLE - C.U.
75 boulevard Marie et Alexandre Oyon, Le Mans
Mail : attractivite@lemans.fr | Tel : 02 43 57 72 24
www.lemansattractivite.fr



Phase 2 | Pièces à joindre en cas d'éligibilité

- ☐ Pour les SCI et SAS patrimoniales éligibles, justificatif de report de l'aide à l'entreprise exploitante dans les loyers
- ☐ Attestation de la valeur vénale des terrains et / ou des bâtiments fixée par France domaine ou un expert indépendant selon les cas
- ☐ Toutes autres pièces nécessaires à la bonne instruction de votre demande

Phase 3 | Pièces à joindre après signature de la convention

- ☐ Déclaration d'ouverture de chantier (Cerfa n°13407*11 signé et déposé en mairie)
- ☐ Permis de construire
- ☐ Photo du panneau de chantier
- ☐ Engagement des dépenses – Pièces justificatives

Phase 4 | Pièces à joindre pour versement du solde de la subvention

- ☐ Attestation achèvement des travaux (Cerfa n°13408*13 signé et déposé en mairie)
- ☐ Etat récapitulatif des dépenses
- ☐ Toutes les factures avec la mention « **acquittée** »

Il pourra être demandé au bénéficiaire des documents complémentaires afin de procéder à la vérification du bon usage de l'aide.

Contact :

Direction Attractivité | LE MANS METROPOLE - C.U.
75 boulevard Marie et Alexandre Oyon, Le Mans
Mail : attractivite@lemans.fr | Tel : 02 43 57 72 24
www.lemansattractivite.fr

